Des lits qui offrent du répit



SÉNIORS - Désormais subventionnés, les lits de court séjour en EMS offrent une transition entre l'hôpital et la maison ou soulagent les proches à un prix abordable.

«Jusqu'à présent, de nombreuses familles faisaient hospitaliser une personne âgée pour soulager les proches alors que ce n'était pas un besoin immédiat pour la personne. Les lits de court séjour en EMS proposent une solution de remplacement depuis plusieurs années. Cette offre est devenue plus abordable financièrement depuis le mois de janvier grâce à une nouvelle subvention», note Geneviève Latham Cremonini, directrice du home Le Glarier à Sion.

Concrètement, les lits de court séjour sont des places d'accueil temporaires en EMS – en principe trente jours maximum jusqu'à quatre fois par année. Ils sont destinés à des personnes âgées de 65 ans et plus qui réintégreront leur domicile à court terme. Ils peuvent servir à assurer une transition entre un séjour hospitalier et un retour à domicile, mais également pour décharger les proches aidants. Ces derniers peuvent ainsi s'octroyer un peu de repos ou des vacances en ayant la certitude que leur parent est en sécurité.

Encourager à utiliser l'offre

«Jusqu'à maintenant, le prix de la pension pour un court séjour en EMS (125 francs par jour) était un frein. Certaines personnes renonçaient à utiliser ce service», reconnaît Laurence Michel, coordinatrice du Service de coordination socio-sanitaire, le SECOSS – il s'agit d'un organe indépendant des institutions qui a pour mission d'informer et d'orienter la population dans le réseau socio-sanitaire valaisan. Depuis janvier 2017, le prix de pension pour ces courts séjours est subventionné par le canton (70%) et les communes (30%). Le prix de pension journalier est ainsi passé à 50 francs pour le pensionnaire quel que soit l'EMS choisi, alors qu'il variait de 108 à 167 francs auparavant en fonction de l'EMS. Le prix de pension se rapproche désormais de la participation aux coûts que doit payer le patient lors d'un séjour hospitalier, soit environ 42 francs par jour.

Ce coup de pouce financier devrait donc encourager les séniors à utiliser cette offre et à recourir dans une moindre mesure à une hospitalisation. «L'hôpital doit être réservé en priorité aux patients nécessitant des soins aigus. De même, les établissements psychogériatriques ne doivent pas servir de lits d'attente ou de lits de dépannage. Ils doivent pouvoir se concentrer sur les patients qui en ont besoin», note la directrice du home Le Glarier.

Un lieu de vie

Le séjour en EMS offre également des avantages. «C'est un lieu où l'on peut recevoir des soins, où la personne est en sécurité. C'est également un lieu de vie. Les pensionnaires peuvent notamment participer à des activités ou encore partager des moments conviviaux lors des repas», relève Geneviève Latham Cremonini. Et Laurence Michel d'ajouter: «Cette solution provisoire permet à la personne de maintenir son autonomie et de réintégrer son domicile à court terme. Les personnes âgées souhaitent rester chez elles tant que c'est possible.»